

Guingamp-Paimpol

16 DEC. 2022

Agglomération

Direction Urbanisme et Affaires Fondières

Service Planification Tél : 02 96 77 60 75 Vos références : 176-2022

Toute correspondance doit être adressée à

Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Saint-Brieuc, le 1 3 DEC. 2022

M. Le Président Guingamp Paimpol Agglomération 11 Rue de la Trinité 22000 GUINGAMP

Objet : Avis sur le projet de PLUi arrêté de Guingamp Paimpol Agglomération

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 6 octobre 2022, vous nous avez transmis pour avis le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté de Guingamp Paimpol Agglomération et je vous en remercie.

Après consultation du dossier, je vous informe que Saint-Brieuc Armor Agglomération n'a pas d'observations particulières à formuler et émet un avis favorable sur le projet de PLUi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Président et par délégation, Le Vice-Président à l'Économie, au suivi de la délégation du service public du Palais des Congrès et des Expositions et à l'aménagement du territoire,

Hervé GUIHARD

Copie à : Monsieur Le Borgne, conseiller délégué en charge du Plan local d'urbanisme intercommunal